

**Service Habitat et Construction**

Affaire suivie par : Marion COLSON

Tél. : 04 66 64 67

[marion.colson@gard.gouv.fr](mailto:marion.colson@gard.gouv.fr)

**ARRÊTÉ N° 30-2022-06-10-00002**  
portant composition de la commission départementale  
consultative des gens du voyage

La préfète du Gard  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**VU** la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, en particulier son article 1<sup>er</sup> – IV, modifiée par la loi n° 2017-86 du 29 janvier 2017.

**VU** le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage, modifiant le décret n°2001-540 du 25 juin 2001

**VU** la circulaire du 19 avril 2017 relative à l'application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017.

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : Composition de la commission**

- **Présidents :**
  - la Préfète ou son représentant ;
  - la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant.
  
- **Membres :**
  - **4 représentants des services de l'État :**
    - le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant ;
    - la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant ;
    - l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant ;
    - le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard ou son représentant.

#### 4 représentants désignés par le Conseil Départemental du Gard :

Titulaires		Suppléants
1	Mme Isabelle FARDOUX-JOUVES, conseillère départementale du canton de La Grand'Combe, déléguée à l'Égalité femme-homme et à la lutte contre discriminations	Mme Maryse GIANNACCINI, Vice-Présidente du conseil départemental, déléguée à la protection de l'enfance, à la petite enfance et au soutien à la parentalité
2	M Robert CRAUSTE, conseiller départemental du canton d'Aigues-Mortes	Mme Carole BERGERI, conseillère départementale du canton de Pont-Saint-Esprit, déléguée à l'Europe et à la politique contractuelle territoriale
3	Mme Karine DAUMAS, directrice de l'unité territoriale d'action sociale et d'insertion Cévennes-Aigoual	Mme Christine PERRIER, chef du service Insertion à la Direction Animation et Développement Social des Territoires
4	Mme Fabienne POILLEUX, directrice de l'unité territoriale d'action sociale et d'insertion du Gard Rhodanien	M Samuel JAULMES, Directeur de l'Animation et du Développement Social des Territoires

#### 1 représentant des communes désigné par l'Association des Maires du Gard

Titulaire		Suppléant
1	M. Pierre MAUMEJEAN Maire d'Aigues Mortes	Mme Véronique BOISSY Adjointe mairie de Rochefort du Gard

#### 4 représentants des EPCI désignés par l'assemblée des communautés de France sur proposition de l'association des maires du Gard

Titulaires		Suppléants
1	M. Renaud LEROI, membre du bureau communautaire, <b>Délégué aux gens du voyage CA Nîmes Métropole</b>	Mme Géraldine Rey-Deschamps, élue à la mairie de Nîmes, <b>Vice-présidente CA Nîmes Métropole</b>
2	M. Olivier ROBELET, maire de Montfaucon, <b>Vice-président délégué aux solidarités CA Gard Rhodanien</b>	Mme Michèle FOND THURIAL, conseillère communautaire <b>Conseillère communautaire politique de la ville CA Gard Rhodanien</b>
3	M. Marc FOUCON, Maire de Boissière, <b>Vice-président CC Rhône - Vistre - Vidourle</b>	M Freddy CERDA, Maire de la Commune de Gallargues le Montueux <b>Vice-président CC Rhône - Vistre - Vidourle</b>
4	M Jean Charles BENEZET, Maire de Saint-Christol-lez-Alès, <b>Vice-président CA Alès Agglomération</b>	Mme Soraya HAOUES, élue à la mairie d'Alès <b>Conseillère communautaire CA Alès Agglomération</b>

## 5 personnalités qualifiées :

	Titulaires	Suppléants
1	Mme Christine PELERIN, Directrice des sites du Gard du Centre Régional de Formation Professionnelle, pôle départemental des Gens du Voyage.	M Julien PAILLER, formateur coordinateur Gard du Centre Régional de Formation Professionnelle, pôle départemental des Gens du Voyage
2	M. Baptiste PAYOU, Président de l'association des gitans du Languedoc-Roussillon	Mme Roselita RODRIGUEZ, présidente de l'association la bohème
3	Mme Sylvie DEBART, administratrice de l'Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens (ANGVC)	M. André RIVIERE, Membre de l'Association Nationale des Gens du voyage Citoyens (ANGVC)
4	M. Fernand MARAVAL, Président de l'Union Française Association Tziganes (UFAT)	Yohan SALLES, Président du comité des Tziganes de la région PACA Délégué national de l'Union française des associations Tziganes Française (UFAT)
5	Mme Muriel VITAL , Coordinatrice SIAO, La Croix Rouge Française	Mme WEBER Noémie, travailleur social du SIAO Urgence, La Croix Rouge Française

## 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

	Titulaire	Suppléant
1	M Tony CONRAZIER, Administrateur représentant des allocataires	Mme Florence FERRAN SOYER, Administrateur représentant des employeurs

## 1 représentant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

	Titulaire	Suppléant
1	M Christophe BOULANGER, Responsable du Département Action Sanitaire et Sociale	Mme Sylvie SORO, Responsable de Secteur du Service Action Sanitaire et Sociale

### Article 2 : Durée et renouvellement des mandats

La durée du mandat des membres de la commission est de 6 ans. Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir.

### Article 3 : Fonctionnement

La commission se réunit au moins deux fois par an sur convocation conjointe de ses deux présidents, ou à l'initiative de l'un d'entre eux, ou sur demande d'un tiers de ses membres.

La commission peut entendre toute personne dont elle estime l'audition utile.

**Article 4 : Quorum et modalités de vote**

La commission siège valablement si la moitié de ses membres sont présents.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion doit être convoquée dans le délai d'un mois. Dans ce cas, la commission siège valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Ses délibérations sont adoptées à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage des voix, l'avis ou la proposition est réputé avoir été adopté.

**Article 5 : Rôle**

La commission est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du schéma départemental des gens du voyage.

Chaque année, elle établit un rapport retraçant :

- x le bilan de ses travaux et propositions ainsi que l'application du schéma,
- x un recensement des expériences innovantes contribuant à une meilleure intégration des gens du voyage.

Elle peut désigner un médiateur chargé d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du schéma et de formuler des propositions de règlement de ces difficultés. Le médiateur rend compte à la commission de ses activités.

**Article 6 :**

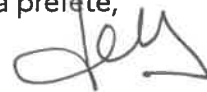
Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 30-2019-07-03-003, publié le 3 juillet 2019.

**Article 7 :**

Mme. la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué à l'ensemble des membres de la commission.

Nîmes, le 10 JUIN 2022

La préfète,



Marie-Françoise LACAILLON